

# Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

*Avril 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège approfondira son analyse des causes d'échecs et d'abandons et intégrera à son plan de réussite les mesures prévues dans son plan de travail sur la formation générale.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 31 octobre 2001**

## Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu<sup>1</sup> lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

---

1. *Plan Institutionnel de réussite*, 12 décembre 2000, avec lettre de transmission du 13 décembre 2000 et fiche-synthèse du plan triennal des immobilisations 1999-2002;

Extrait du procès-verbal du 28 novembre 2000 du conseil d'administration;

*Addendum au plan institutionnel de réussite*, 22 mai 2001, avec lettre de transmission du 1<sup>er</sup> juin 2001 et extrait du procès-verbal du 31 mai 2001 du conseil d'administration.

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

Dans son plan de réussite, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu présente et analyse les taux de réussite des cours pour les années 1996 à 2000, les taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre des cohortes 93 à 96 et les taux de diplomation par programme des cohortes 92 à 96. À l'aide de ces indicateurs, le Collège identifie les programmes les plus problématiques. Quatre programmes se démarquent alors clairement : *Technologie de l'électronique*, *Design d'intérieur*, *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole* et le profil *Sans mathématiques* du programme de *Sciences humaines*. Dans trois de ces programmes, la moyenne générale au secondaire des élèves inscrits est faible. Le Collège conclut également que la première année présente un obstacle pour l'ensemble de la population étudiante. Parmi les autres obstacles identifiés par le Collège, notons la persévérance chez les étudiants ayant connu des échecs scolaires, la méconnaissance des études collégiales et des programmes chez les élèves du secondaire et la faible valorisation des études.

Dans un deuxième temps, les enseignants et les conseillers en aide pédagogique individuelle ont dégagé des obstacles particuliers à chaque programme ciblé, incluant ceux désignés par le ministère de l'Éducation en juillet 2000 et offerts par le Collège. Ce deuxième type d'analyse repose sur la connaissance et la perception de ces intervenants. Le Collège présente une liste exhaustive d'obstacles variant selon les programmes. Parmi ces obstacles, le Collège indique notamment : les difficultés spécifiques à certains cours, le manque de motivation des élèves, l'indécision des élèves de Sciences humaines relativement à leur choix de carrière, l'importance du travail rémunéré, la méconnaissance des carrières reliées à certains programmes techniques, la charge de travail trop lourde exigée des élèves et le manque d'habileté concernant la gestion du temps.

La Commission considère que l'analyse des données statistiques a permis au Collège d'identifier certains obstacles tels que l'adaptation à la première année et les programmes présentant des difficultés. Cependant, le Collège ne démontre pas une connaissance des caractéristiques de sa clientèle qui lui permettrait d'expliquer ses faibles taux de persévérance et de diplomation. Quant à l'analyse faite par les enseignants et les conseillers en aide pédagogique individuelle, la Commission note qu'elle relève de la perception et qu'elle n'est pas appuyée par des données factuelles. Il est alors plus difficile pour le Collège d'évaluer l'ampleur des problèmes qui y sont mentionnés.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

Le plan de réussite du Collège s'inscrit dans le cadre de son Plan triennal<sup>2</sup> dans lequel la réussite éducative vient en tête de liste des orientations. Dans sa démarche, le Collège s'appuie sur une étude réalisée par une de ses enseignantes, étude présentée à l'Association québécoise de pédagogie collégiale<sup>3</sup>.

Le plan de réussite comprend des moyens dits généraux pour améliorer la réussite et la diplomation et des moyens spécifiques établis par les professeurs de chacun des programmes ciblés. Le Collège et les départements avaient déjà mis en œuvre plusieurs mesures pour venir en aide aux étudiants. Ces mesures sont renforcées ou complétées par de nouveaux moyens. Les moyens généraux font une large place au recrutement et à l'accueil des élèves, aux services d'aide personnalisée et à l'aménagement d'un milieu favorable aux études. Le Collège entend aussi valoriser les études et le diplôme par des contacts avec les parents et les employeurs. Ces mesures s'adressent à tous les étudiants du Collège. Les mesures provenant des programmes sont plus centrées sur des cours particuliers, sur des stratégies d'enseignement et sur la concertation des enseignants à l'intérieur du programme. Les enseignants planifient aussi des activités visant à favoriser l'intégration des élèves à leur programme.

La gestion pédagogique du Collège sera mise à contribution. Les horaires des élèves de 1<sup>re</sup> année compteront au maximum 7 périodes de cours par jour. Le Collège confectionnera les horaires de façon à ce que, dans chaque programme, on puisse organiser des activités à un moment où tous les élèves du programme ont une période libre. Le Collège entend aussi proposer un cheminement particulier plus long aux élèves qui présentent des risques d'échec.

Parmi les mesures choisies par le Collège, la Commission note avec intérêt celles ayant trait à la gestion pédagogique. Elle souligne aussi la pertinence de certaines autres mesures : l'obligation pour l'étudiant de rencontrer un conseiller en aide pédagogique individuelle avant d'abandonner un ou des cours, la volonté des enseignants de Sciences humaines de développer une culture de l'effort et du travail intellectuel par une pédagogie de la première session, l'amélioration de l'information donnée aux élèves du secondaire avant leur entrée au Collège, la relance des finissants non-diplômés afin de leur offrir une commandite pour terminer leurs études.

---

2. CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, *Plan triennal 2000-2003*, octobre 2000, 28 pages.

3. PARADIS, JOSÉE, *Études portant sur les élèves en échec après une première session de collégial*.

Enfin, le Collège prévoit sensibiliser les parents et les employeurs à la réussite scolaire de leurs enfants ou de leurs employés. Toutefois, la Commission remarque que le plan de réussite du Collège ne traite pas suffisamment de mesures ayant trait à la réussite de la formation générale, au renouvellement de la pédagogie et à la responsabilisation des élèves.

Les moyens choisis par le Collège répondent aux obstacles identifiés précédemment, notamment le manque d'information sur les programmes et la faible valorisation des études. Par contre, le Collège n'a tenu compte des difficultés de la première session que dans certains programmes. Malgré ces réserves, la Commission croit que les mesures retenues sont de nature à influencer favorablement la réussite et la diplomation au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **Les modalités de mise en œuvre**

Le Collège a mis sur pied un Comité de persistance et réussite scolaires, regroupant des représentants de chaque catégorie de personnel et des étudiants. C'est ce comité qui a rédigé le plan de réussite. Le Collège n'indique pas cependant s'il compte lui confier des responsabilités dans la mise en œuvre du plan de réussite. Par ailleurs, le Collège a confié aux conseillers pédagogiques le suivi des mesures d'encadrement et l'analyse des taux de réussite par cours. De plus, le plan indique qu'il revient à chaque département et à chaque service de mettre en place les mesures appropriées à l'intérieur du calendrier de réalisation déterminé. À chaque année, les départements et services doivent remettre à la Direction des études un bilan annuel où il est fait état des réalisations. Selon le Collège, ces bilans permettront de faire un suivi des progrès réalisés et d'appliquer les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

Le plan de réussite prévoit la participation de l'ensemble de la collectivité collégiale, ce que la Commission apprécie. Cependant, la coordination de la mise en œuvre du plan n'est pas explicite. La Commission considère que le Collège aurait avantage à mieux définir les responsabilités de gestion et de coordination du plan de réussite.

## **Conclusion**

Dans un premier temps, le Collège a utilisé les données statistiques pour identifier les programmes présentant des problématiques et les obstacles rencontrés par certains étudiants. Cette partie de l'analyse est bien documentée. Cependant, le Collège ne s'engage pas dans une réflexion sur les autres obstacles à la réussite propres aux caractéristiques de sa clientèle. Dans un deuxième temps, les enseignants et les conseillers en aide pédagogique individuelle ont dégagé des obstacles particuliers à chaque programme sur la base de leur connaissance. Ces obstacles ne sont pas documentés et il devient difficile de voir jusqu'à quel point ils entravent la réussite et la diplomation.

Le Collège et les départements ont déjà mis en place de nombreuses mesures pour venir en aide aux étudiants et le plan de réussite les complète et les renforce, le cas échéant. Le plan comporte aussi de nouvelles mesures. Les étudiants auront accès à la fois à des mesures institutionnelles et à celles propres aux départements, programmes ou disciplines. La gestion pédagogique du Collège a aussi proposé des actions visant à accroître la réussite et la diplomation.

Parmi les moyens envisagés par le Collège, la Commission retient le soin apporté à l'aménagement des horaires, les activités d'orientation et d'information, l'incitation à la diplomation par l'offre de commandites et les activités reliées à la pédagogie de la première session. La Commission croit que les mesures adoptées par le Collège sont appropriées et qu'elles sont de nature à conduire à une hausse des taux de réussite et de diplomation, mais qu'elles pourraient être bonifiées par des ajouts concernant, entre autres, la formation générale, le renouvellement de la pédagogie et la responsabilisation des élèves.

La mobilisation du personnel pour l'élaboration du plan de réussite a été favorisée par la mise sur pied du Comité de persévérance et réussite scolaires qui réunit des représentants de toutes les catégories de personnel du Collège ainsi qu'un représentant des étudiants. Cependant, la mise en œuvre du plan est laissée à chaque département ou service du Collège. Bien que la Direction des études prévoie faire le bilan des actions entreprises à la fin de chaque année, le plan de réussite ne désigne aucune instance responsable de gérer la mise en œuvre du plan. La Commission considère que cette situation ne facilitera ni la coordination des actions, ni la gestion serrée de la mise en œuvre du plan. Le Collège devrait mieux s'assurer de la réalisation du plan, afin que les étudiants puissent réellement bénéficier des actions entreprises et de celles à venir.



La Commission juge que le plan de réussite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège poursuivra son analyse de la situation et s'efforcera de bien comprendre les raisons des abandons, dans la mesure aussi où il l'enrichira de mesures touchant notamment la formation générale et en coordonnera la réalisation de façon à assurer l'intégration des mesures prévues dans un projet mobilisateur.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 15 avril 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance des informations complémentaires transmises par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu<sup>4</sup>. Le Cégep indique que les efforts qu'il met à améliorer son système d'information devraient lui permettre une compréhension plus poussée des obstacles à la réussite. Il ajoute que des actions concernant la formation générale sont détaillées dans un plan de travail et un bilan déposés annuellement à la Commission des études et qu'elles sont en lien avec le plan de réussite. Ces actions sont cependant de nature assez générale. Elles gagneraient à être précisées, mises en lien avec les obstacles à la réussite et, le cas échéant, élargies pour bien couvrir les obstacles identifiés. Enfin, il précise que la mise en œuvre et la coordination du plan de réussite relèvent de la Direction des études et, de façon particulière, du secteur « *Programmes et réussites scolaires* ».

La Commission note par ailleurs que le plan proposé est en bonne voie de réalisation. Elle encourage le Collège à poursuivre ses analyses pour mieux comprendre les causes d'échecs ou d'abandons. Elle l'invite aussi à intégrer à son plan de réussite un plan de travail précis sur la formation générale.

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu devrait permettre l'atteinte des cibles fixées dans la mesure où le Collège approfondira son analyse des causes d'échecs et d'abandons et intégrera à son plan de réussite des mesures touchant la formation générale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche

---

4. - *Rapport de suivi du Plan institutionnel de réussite*, avec lettre de transmission du 20 décembre 2001.  
- Lettre en date du 27 mars 2002.